



## Réunion du groupe de travail « Activités socio-économiques et de loisir » du site Natura 2000 de la « Vallée du Canut » Compte-rendu de la réunion du 06 mars 2013

### Étaient présents :

- Philippe BAUDRON, Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- Patrick HARDY, Association « Libre Canut »
- André LIBEAU, Association « Libre Canut »
- Christine SEITZ, Association A Cheval en Ille-et-Vilaine (AACIV)
- Florian GUERINEAU, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35
- Daniel LE PORT, Club VTT de la Vallée du Boël
- Alain LECOMTE, Représentant des ACCA et ACC des communes de la Vallée du Canut
- Terokasy RADIO, DTM 35

### Étaient excusés :

- Pierre LEMOINE, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)
- Pierre BROSSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Guillaume LARCHER, Exploitant agricole
- Serge LAUNAY, Club cyclotourisme et VTT de Chavagne
- Catherine BASILE, Conseil général d'Ille-et-Vilaine (CG35)

### **Objectif de la Réunion**

1. Définir les enjeux socio-économiques découlant de ces activités ;
2. Hiérarchiser si besoin ces enjeux.

### **Ordre du jour**

1. Rappel des activités identifiées sur le site et discussion sur leurs impacts potentiels positifs et/ou négatifs ;
2. Définition et priorisation des enjeux socio-économiques ;

### **Déroulement de la réunion**

Le diaporama projeté en séance étant joint à ce compte rendu, seules les discussions et conclusions au sein du groupe de travail sont retranscrites ci-après.

### **Rappel des activités présentes sur le site de la Vallée du Canut**

G. LE CUNFF présente, via le diaporama ci-joint, les activités ayant été identifiées lors de la première réunion du groupe de travail, le 19 février dernier.

**Les différents usages et activités évoqués lors de la présentation sont validés par le groupe de travail comme étant présents sur le site.**

A chaque activité et usage, sont associés un ou plusieurs impacts potentiels sur les habitats naturels et les

espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (qu'ils soient positifs ou négatifs). L'ensemble des membres présents du groupe de travail a apporté des ajouts afin d'aboutir à un état des lieux des impacts potentiels le plus exhaustif possible.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des impacts potentiels positifs et négatifs sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000 de la vallée du Canut :

Activité		Impacts potentiel sur les espèces et/ou habitats Natura 2000
<b>Activité agricole</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Entretien et gestion de l'espace et du bocage (ex: zone de gagnage)</li> <li>😊 Limitation de la fermeture des milieux</li> <li>😞 Destruction des haies à proximité du site</li> <li>😞 Agriculture intensive à proximité, rejets, pollution, certains traitements nocifs pour certaines espèces</li> <li>😞 Dérangement de la faune et de la flore (certaines pratiques : ex mécanisation)</li> </ul>
<b>Gestion des milieux (agriculture de « loisir » et gestion des ENS)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Retrouver le patrimoine de nos ancêtres</li> <li>😊 Redonner une identité à la nature (gestion traditionnelle. Espèces locales et traditionnelles, non introduction d'espèces exotiques.)</li> <li>😊 Amélioration de la qualité de l'eau (nitrates)</li> <li>😞 Dérangement de la faune et de la flore (certaines pratiques : ex mécanisation)</li> <li>😞 Certains traitements sanitaires nocifs pour certaines espèces animales (ex : chauves-souris)</li> <li>😞 Dégradation des chemins</li> </ul>
<b>Gestion forestière</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Diversité d'habitats, entretien des milieux</li> <li>😊 Habitat de chasse ou de transit</li> <li>😊 Amélioration de la qualité de l'eau</li> <li>😊 Gestion des milieux sensibles, favorable à la biodiversité, zone de protection</li> <li>😞 Dérangement de la faune lors des travaux, impact au sol (ornières)</li> <li>😞 Minéralisation du sol si coupes fortes</li> <li>😞 Fermeture du milieu lors de plantations de ligneux, modification des habitats</li> </ul>
<b>TOURISME ET LOISIRS</b>	<b>Fréquentation du public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Prise de connaissance des zones naturelles</li> <li>😊 Animations nature</li> <li>😊 Valorisation et découverte du site</li> <li>😞 Trop d'animation peu nuire aux espèces (bruit, dérangement) – sur-fréquentation</li> <li>😞 Mauvaise utilisation des sentiers (cheminement hors sentiers, destruction d'habitats)</li> <li>😞 Dépôt de déchets</li> </ul>
	<b>Randonnée pédestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Découverte du milieu naturel, sensibilisation</li> <li>😊 Veille du site (fiche éco-veille)</li> <li>😊 Chemins balisés empêchant la divagation</li> <li>😞 Animaux de compagnie en divagation, passages de promeneurs hors des sentiers balisés</li> <li>😞 Dérangement des espèces, dépôt de déchets</li> <li>😞 Cueillette et piétinement de la flore (hors sentiers)</li> <li>😞 Morcellement des habitats avec les chemins, érosion (physique, biodiversité)</li> </ul>
	<b>Randonnée VTT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Chemins balisés empêchant la divagation</li> <li>😊 Découverte du milieu naturel, sensibilisation</li> <li>😞 Dégradation par sur-fréquentation, en milieux humides et hors des sentiers balisés, érosion (sentiers, biodiversité)</li> <li>😞 Dérangement de la faune</li> <li>😞 Dépôt de déchets</li> </ul>
	<b>Randonnée équestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Découverte du milieu naturel, sensibilisation (faune moins dérangée que par piétons ou VTT)</li> <li>😊 Veille du site (fiche éco-veille)</li> <li>😊 Chemins balisés empêchant la divagation</li> <li>😞 Dérangement des espèces, dépôt de déchets</li> <li>😞 Morcellement des habitats avec les chemins, érosion</li> <li>😞 Dégradation par sur-fréquentation, en milieux humides et hors des sentiers balisés, érosion (biodiversité, chemins)</li> </ul>

	<b>Maison des énergies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Découverte du site</li> <li>😞 Gestion de flux de personnes, risque de sur-fréquentation du site</li> <li>😞 Impact sur les chemins (et de part et d'autre) lors des travaux</li> <li>😞 Dépôt de déchets</li> </ul>
	<b>Moto cross et quad</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😞 Dérangement des espèces, destruction des habitats</li> <li>😞 Site non adapté à ce type d'activité</li> <li>😞 Destruction des chemins et érosion</li> </ul>
	<b>Paint ball loisir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😞 Dérangement de la faune</li> <li>😞 Dépôt de déchets</li> </ul>
	<b>Chasse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Limitation, régulation, gestion de certaines espèces</li> <li>😊 Veille environnementale du site</li> <li>😊 Suivi de la population des espèces chassables (comptages)</li> <li>😞 Activité bruyante, fréquentation</li> <li>😞 Dérangement de la faune et prélèvement d'individus</li> </ul>
<b>COURS D'EAU ET QUALITE DE L'EAU</b>	<b>Pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Gestion piscicole des cours d'eau</li> <li>😊 Veille sur la qualité des milieux aquatiques</li> <li>😊 Entretien des berges</li> <li>😞 Entretien excessif des berges</li> <li>😞 Fréquentation, dérangement, prélèvement de la ressource</li> <li>😞 Dépôts de déchets</li> </ul>
	<b>Production d'eau potable / étangs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Protection de la qualité de l'eau sur le BV (en amont des retenues)</li> <li>😊 Ressource alimentaire (pour la loutre par ex)</li> <li>😞 Limitation de la continuité écologique, Menace pour l'intégrité des habitats et espèces</li> <li>😞 Réchauffement, dégradation de l'eau, dysfonctionnements hydrologiques</li> <li>😞 Restitution non naturelle des débits</li> </ul>
	<b>Actions sur la qualité de l'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Reconquête de la qualité de l'eau = favorable aux habitats et espèces</li> <li>😊 Gestion des milieux aquatiques et des zones humides = restauration des habitats d'intérêt communautaire et amélioration des conditions d'accueil des espèces</li> <li>😞 Reconstitution du bocage = corridors écologiques favorables</li> <li>😞 Non gestion de la qualité de l'eau = problème de pollution de l'eau non résolue (ex : bloom de cyanobactérie)</li> </ul>
	<b>Nettoyage de rivière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Oxygénation du cours d'eau (enlèvement d'embâcles)</li> <li>😊 Apport de lumière dans le cours d'eau</li> <li>😞 Enlèvement d'embâcles de façon trop soutenue</li> <li>😞 Dérangement des espèces, destruction d'habitats</li> </ul>
	<b>Protection réserve</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Préservation des habitats et espèces concernées</li> <li>😞 Difficulté de gestion (contraintes supplémentaires)</li> </ul>
<b>URBANISATION</b>	<b>Moulins et ancien bâti</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Accueil pour certaines espèces (chauves souris par ex)</li> <li>😞 Seuils existants au niveau des moulins (continuité écologique)</li> <li>😞 Impact visuel</li> </ul>
	<b>Infrastructure (routes, urbanisation, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Bords des routes = corridors écologiques pour certaines espèces</li> <li>😞 Urbanisation et imperméabilisation des sols impliquant des eaux de ruissellement porteuses de pollutions</li> <li>😞 Dysfonctionnement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales = pollution des cours d'eau</li> <li>😞 Fragmentation des milieux par l'urbanisation et les infrastructures de transports = affecte la continuité écologique</li> <li>😞 Développement de l'éclairage public = peut engendrer des nuisances pour certaines espèces (chauves souris, oiseaux)</li> </ul>
	<b>Ondes hertziennes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>😞 Impact visuel sur le paysage (pylones)</li> </ul>

Ces activités ont été regroupées dans le tableau en grands « thèmes », afin d'en faciliter la lecture.

Comme convenu au sein du groupe de travail, chaque point sera ensuite repris dans une ou des fiches activités qui seront intégrées au DOCOB.

**A NOTER :** Des points ont été évoqués autres que les impacts sur les habitats et espèces. Ils n'ont donc pas été intégrés dans le tableau, mais il est néanmoins important de les conserver. C'est pourquoi, ils ont été répertoriés dans le tableau ci-après.

Activités	Bénéfice (ou frein) socio-économique
Activité agricole	😊 Bénéfique à l'économie de la région (et indirectement à la gestion), 😊 Intégration de l'homme dans la gestion du site,
Chasse	😞 Activité qui doit se pratiquer en bloquant l'accès au site pour les autres usagers, 😞 Activité compatible dans toute la zone ?, cohabitation avec les autres activités ?
Gestion des milieux (« activité agricole de plaisance »), Entretien des ENS	😊 Permettre à des personnes en réinsertion de retrouver du lien social, d'avoir le pied "remis à l'étrier",
Gestion forestière	😊 Création d'emplois locaux non délocalisables, 😊 Maintien d'une activité économique (développement durable),
Ondes hertziennes	😊 Communication

Une fois l'ensemble des activités évoquées et amendées, le groupe de travail passe au point suivant.

### Définition des enjeux socio-économiques du site Natura 2000 de la Vallée du Canut

Après avoir listé les activités présentes sur le site, la définition des enjeux socio-économique a été évoquée.

Tout d'abord, une définition du terme « enjeu socio-économique » a été recherchée afin de clarifier ce terme abstrait pour tous.

Après discussion, le groupe de travail s'est arrêté sur une question permettant de définir les enjeux socio-économiques :

« Qu'a-t-on à perdre, d'un point de vue socio-économique, sur le site, si telle ou telle activité disparaît ? Qu'a-t-on à gagner si cette activité est modifiée ? »

Ensuite, pour chaque activité, ou groupe d'activité, cette question est posée, cela a permis au groupe de travail de définir huit enjeux socio-économiques sur le site Natura 2000 de la Vallée du Canut :

- Maintien des pratiques sylvicoles extensives, existant sur le site, en limitant la monoculture
- Maintien de l'identité paysagère du site (pratiques traditionnelles, essences locales, etc.)
- Maintien de l'activité agricole extensive existante
- Maintien d'une fréquentation respectueuse et raisonnée du site (randonnée, chasse, pêche, etc.)
- Maintien de l'attractivité du site pour le bien-être des utilisateurs et des acteurs locaux
- Amélioration de la gestion cohérente de la ressource en eau et des milieux naturels (intégration de l'ensemble du bassin versant, des utilisateurs)
- Mise en valeur et protection du patrimoine culturel et géologique du site
- Maintien des services rendus par les infrastructures existantes en diminuant leurs impacts négatifs (ruissellement, imperméabilisation, discontinuité écologique, etc.)

Le groupe de travail valide ces huit enjeux.

### Priorisation des enjeux socio-économiques du site Natura 2000 de la vallée du Canut

Le dernier point de ce groupe de travail a consisté en la priorisation des enjeux définis préalablement.

Il est proposé de prioriser les enjeux selon quatre priorité : Très forte, forte, moyenne ou faible. **Cette proposition est retenue par le groupe de travail.**

Enjeu	Priorité
Maintien de l'identité paysagère du site (pratiques traditionnelles, essences locales, etc.)	Très fort
Maintien de l'attractivité du site pour le bien-être des utilisateurs et des acteurs locaux	Très fort
Maintien des pratiques sylvicoles extensives, existant sur le site, en limitant la monoculture	Fort
Maintien de l'activité agricole extensive existante	Fort
Maintien d'une fréquentation respectueuse et raisonnée du site (randonnée, chasse, pêche, etc.)	Fort
Amélioration de la gestion cohérente de la ressource en eau et des milieux naturels (intégration de l'ensemble du bassin versant, des utilisateurs)	Fort
Mise en valeur et protection du patrimoine culturel et géologique du site	Moyen
Maintien des services rendus par les infrastructures existantes en diminuant leurs impacts négatifs (ruissellement, imperméabilisation, discontinuité écologique, etc.)	Moyen

Ainsi, aucun enjeu socio-économique faible n'a été identifié sur le site. Les enjeux « très forts » sont considérés comme des enjeux plus globaux dont découlent les enjeux « forts ».

**A NOTER** : La priorisation de l'enjeu « amélioration de la gestion cohérente de la ressource en eau et des milieux naturels » a suscité un vif débat au sein du groupe de travail. La discussion portait sur le classement en enjeu « fort » ou « très fort ». Etant considéré comme un enjeu pouvant découler des deux enjeux « très forts », il a été classé comme enjeu « fort » par les membres du groupe de travail mais il a été décidé que la question sera abordé lors du COPIL.

## Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

**Rappel des coordonnées de Gwendoline LE CUNFF pour toute question :**

**Mail** : gwendoline.le-cunff@cg35.fr

**Téléphone** : 02 99 02 20 73

**Portable** : 07 87 25 83 89

M. Le Président du COPIL Natura  
2000 « Vallée du Canut »

Henri RAULT